

MOTION DE LA CONFERENCE REGIONALE DES CAF AUVERGNE / RHÔNE-ALPES DU 2 JUILLET 2021

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la Cnaf,
Monsieur le Directeur général de la Cnaf,

Les Présidents des Conseils d'administration des Caf de la Région AURA, réunis en conférence régionale le vendredi 2 juillet 2021, souhaitent attirer votre attention sur les conséquences de la réforme des aides au logement ressenties au sein des Caf.

Depuis l'application de cette réforme, les Présidents des Conseils d'administration, constatent que le nouveau système d'information mis en œuvre à cette occasion n'est pas encore suffisamment fiable.

Dans l'attente de la fiabilisation de ce nouvel outil, force est de constater l'insatisfaction des allocataires pour lesquels les dossiers connaissent des dysfonctionnements ainsi que les difficultés rencontrées par les salariés des organismes, tant pour le traitement des dossiers que pour l'accompagnement des allocataires impactés dans leurs droits. Cette même complexité s'applique également aux relations partenariales, en particulier avec les bailleurs sociaux.

La convention d'objectifs et de gestion signée entre la Cnaf et l'Etat prévoyait un effort important d'économies budgétaires et de restitution de postes (particulièrement sur les deux dernières années) fondé principalement sur la mise en œuvre de ce nouveau modèle de production. Compte tenu des travaux encore nécessaires pour fiabiliser le nouveau système d'information, il paraît prématuré de demander des efforts supplémentaires aux Caf en termes de restitution de postes.

Soyez assurés que les administrateurs que nous sommes sont attachés à la qualité du service rendu, son efficacité et son efficience, comme le sont les salariés des Caf dont l'attachement à accompagner au mieux les allocataires a été une nouvelle fois démontré, s'il en était besoin, durant toute la durée de la crise sanitaire.

C'est pourquoi les Présidents des Conseils d'administration des Caf de la Région AURA sollicitent un moratoire sur la trajectoire des effectifs, en application du paragraphe 1.3.4 de la Cog qui prévoit que « les parties s'entendront sur une révision dans le cas où un évènement majeur dans l'environnement technique ou social des organismes viendrait affecter de manière significative leurs conditions de gestion ».



MOTION DE LA CONFERENCE REGIONALE DES CAF AUVERGNE / RHÔNE-ALPES DU 2 JUILLET 2021

Nous partageons avec vous, Madame la Présidente, Monsieur le Directeur Général, l'engagement indéfectible en faveur des allocataires et des salariés des Caisses d'allocations familiales : la présente motion le symbolise et réaffirme notre attachement à œuvrer en ce sens au plus près de nos territoires.

Par délégation des Présidentes et Présidents des Conseils d'administration des
Caf de la Région AURA

Florence BLAY
Présidente du Conseil d'administration de la Caf de l'Allier

